

Municipalité de Saint-Agapit



1080, avenue Bergeron
Saint-Agapit (Québec) G0S 1Z0

Province de Québec
MRC de Lotbinière
Municipalité de Saint-Agapit

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 609-04-26 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 219 369 \$ ET EMPRUNT DE 1 219 369 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN LIEU D'ÉLIMINATION DE NEIGES USÉES ET D'ENTREPOSAGE DE SEL DE VOIRIE

ATTENDU la nécessité pour la Municipalité d'aménager et d'exploiter un lieu d'élimination des neiges usées et d'entreposage de sel de voirie;

ATTENDU QU'À la suite des analyses réalisées par la firme d'ingénieurs Artelia, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a émis une Autorisation ministérielle en date du 22 septembre 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité doit financer ces travaux via un règlement d'emprunt à être approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Pierre Audesse lors de la séance du conseil tenue le 7 avril 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance par Pierre Audesse;

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à réaliser les travaux nécessaires pour l'aménagement et l'exploitation d'un lieu d'élimination des neiges usées et d'entreposage de sel de voirie selon le formulaire et le bordereau de soumission de Conrad Giroux inc signé par Pierre-Luc Giroux en date du 12 mars 2026, (« Annexe A ») selon l'estimé préparée par la firme d'ingénieurs Artelia et signé par Dominic Jeffrey en date du 26 janvier 2026 (« Annexe B ») et selon l'estimée détaillée incluant les frais, les taxes nettes, les imprévus, les honoraires professionnels et les frais de financement préparée par Claude Fortin, directeur général de la Municipalité de Saint-Agapit en date du 2 avril 2026. (« Annexe C ») Les annexes « A » « B » et « C » font partie intégrante du règlement d'emprunt.

ARTICLE 3.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 219 369 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme 1 219 369 \$ sur une période de trente (30) ans.

ARTICLE 5.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Copie


FORMULE DE SOUMISSION - RÉCAPITULATIF - POUR CONSTRUCTION

TOTAL	Construction d'un dépôt à neige	848 003,37 \$
TPS (5 %) :		42 400,17 \$
TVQ (9,975 %) :		84 588,34 \$

TOTAL TAXES INCLUSES :

974 991,88 \$

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Elle peut les accepter en tout ou en partie, et ce, afin de s'ajuster aux budgets disponibles pour l'exécution de ces travaux.


Conrad Giroux Inc.	<u>conradgirouxinc79@gmail.com</u>
NOM DE L'ENTREPRISE SOUMISSIONNAIRE*	COURRIEL
268, rue de la Tourterelle	Sainte-Marguerite, Québec
ADRESSE (NUMÉRO ET RUE)	VILLE PROVINCE
418 935-3663	G0S 2X0
TÉLÉPHONE	CODE POSTAL
R101097160RC0001	1000938871TQ0001
NUMÉRO DE TPS	NUMÉRO DE TVQ
1142280693	20-mars-26
NUMÉRO D'ENTREPRISE DU QUÉBEC (NEQ)	DATE
PIERRE-LUC GIROUX	
NOM DU SIGNATAIRE (EN LETTRES MOULÉES)	SIGNATURE AUTORISÉE

* Le nom inscrit doit être le même que celui associé au NEQ indiqué et fourni par le Registraire des entreprises du Québec.

Formule de soumission

Article	Description	Quantité prévue	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant
PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS					
1.1	Organisation de chantier, signalisation et sécurisation de chantier		global	87 025,00 \$	87 025,00 \$
1.2	Accès de chantier		global	2 000,00 \$	2 000,00 \$
1.3	Gestion de l'eau		global	1 500,00 \$	1 500,00 \$

Formule de soumission

Article	Description	Quantité prévue	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant
1.4	Gestion des espèces floristiques exotiques envahissantes (EFEE)	25	t	65,00 \$	1 625,00 \$
1.5	Gestion de sols A-B contaminés en C10-C50 et/ou HAP	10	t	41,00 \$	410,00 \$
1.6	Gestion de sols B-C contaminés en C10-C50 et/ou HAP	10	t	62,00 \$	620,00 \$
1.7	Gestion de sols > annexe I du RESC contaminés en C10-C50 et/ou HAP	10	t	112,29 \$	1 122,90 \$
1.8	Entreposage temporaire	30	t	16,00 \$	480,00 \$
1.9	Clôture d'exclusion pour coulevre	900	m	14,40 \$	12 960,00 \$
 1.10	Ajustement du tarif de camionnage en vrac		global	0	0
SOUS-TOTAL PARTIE 1					107 742,90 \$
PARTIE 2 - GESTION DES EAUX PLUVIALES					
2.1	Conduite d'égout pluvial - 450 mm Ø	9,00	m	583,00 \$	5 247,00 \$
2.2	Chambre de contrôle	1,00	un.	7 710,00 \$	7 710,00 \$
2.3	Conduite de contrôle des débit - 150 mm Ø	3,60	m	129,00 \$	464,40 \$
2.4	Conduite de vidange - 200 mm Ø	5,10	m	324,00 \$	1 652,40 \$
2.5	Vanne Murale	1,00	unité	7 802,00 \$	7 802,00 \$
2.6	Ponceau PEHD - 450 mm Ø	18,00	m	239,44 \$	4 309,92 \$
2.7	Aménagement de fossé	300,00	m	19,35 \$	5 805,00 \$
2.8	Reprofilage de fossé	160,00	m	45,00 \$	7 200,00 \$
2.9	Enlèvement ou obstruction de puits d'observation	5,00	unité	300,00 \$	1 500,00 \$
2.10	Installation d'un puits d'observation	3,00	unité	1 560,00 \$	4 680,00 \$
2.11	Nettoyage du ponceau existant de l'exutoire	1,00	unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
SOUS-TOTAL PARTIE 2					47 370,72 \$

Formule de soumission

Article	Description	Quantité prévue	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant
PARTIE 3 - VOIRIE					
3.1	Construction de la sous-fondation - MG-112	2950,00	m ³	35,85 \$	105 757,50 \$
02 3.2	Construction de la sous-fondation - MG-56	380,00	m ³	48,36 \$	18 376,80 \$
3.3	Construction de la fondation supérieure - 300mm d'épaisseur MG-20	410,00	m ³	49,52 \$	20 303,20 \$
3.4	Construction de la fondation supérieure - 300mm d'épaisseur MG-20b	1650,00	m ³	44,17 \$	72 880,50 \$
3.5	BCR - 150 mm d'épaisseur	540,00	m ²	78,83 \$	42 568,20 \$
3 3.6	BCR - 200 mm d'épaisseur	675,00	m ²	88,31 \$	59 609,25 \$
02 3.7	Aménagement de pente latérale du bassin	1500,00	m ²	1,45 \$	2 175,00 \$
02 3.8	Membrane étanche - PEHD 1,5mm	2050,00	m ²	35,57 \$	72 918,50 \$
02 3.9	Membrane géotextile de protection - Type P2	2050,00	m ²	8,92 \$	18 286,00 \$
02 3.10	Géocomposite de drainage	2050,00	m ²	26,42 \$	54 161,00 \$
3.11	Drain perforé en PEHD - 150mm Ø	170,00	m	40,00 \$	6 800,00 \$
02 3.12	Déblai et remblai	5150,00	m ³	13,40 \$	69 010,00 \$
02 3.13	Matériaux d'emprunt	10,00	m ³	50,00 \$	500,00 \$
	SOUS-TOTAL PARTIE 3				543 345,95 \$

RK

Formule de soumission

Article	Description	Quantité prévue	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant
PARTIE 4 - Divers					
△ 4.1	Ensemencement hydraulique H-1 avec 100 mm de terre végétale	5610,00	m ²	5,13 \$	28 779,30 \$
4.2	Revêtement de protection en pierres avec géotextile	190,00	m ²	42,50 \$	8 075,00 \$
4.3	Barrière à double battant (chemin d'accès)	1,00	unité	885,00 \$	885,00 \$
4.4	Glissière de sécurité en béton style « New Jersey »	1,00	unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
4.5	Clôture grillagée à mailles - 1,8 m de hauteur	183,00	m	119,00 \$	21 777,00 \$
4.6	Barrière à double battant (Bassin de rétention)	1,00	unité	990,00 \$	990,00 \$
4.7	Abris de sel sur fondation de blocs	1,00	unité	88 037,50 \$	88 037,50 \$
	SOUS-TOTAL PARTIE 4				149 543,80 \$
	SOUS-TOTAL PARTIES 1 À 4				848 003,37 \$
	TPS (5%)				42 400,17 \$
	TVQ (9,975%)				84 588,34 \$
	TOTAL TAXES INCLUSES				974 991,88 \$



Québec, le 26 janvier 2026

Envoie par courriel : Claude Fortin <dg@st-agapit.qc.ca>

CLAUDE FORTIN

Directeur général et greffier-trésorier

Municipalité de Saint-Agapit

1080 Av. Bergeron

Saint-Agapit, Québec, G0S 1Z0

Objet : Offre de services professionnels – Ingénierie détaillée pour la construction d’un dépôt à neige

V/Réf. : F2400382-991

M. Fortin,

Nous avons le plaisir de vous soumettre notre offre de services professionnels pour le mandat suivant : Surveillance des travaux, contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale pour la construction d’un dépôt à neige dans la Municipalité de Saint-Agapit. Très intéressés par ce mandat, nous sommes confiants de pouvoir le réaliser à votre entière satisfaction.

1 Mandat

Suite à notre discussion téléphonique avec Monsieur Maxime Cayer – Directeur des travaux publics, nos services seraient requis pour la préparation de l’ingénierie détaillée et la préparation d’une demande d’autorisation ministérielle. Les travaux consistent principalement à :

- Surveillance bureau ;
- Surveillance en chantier ;
- Assurance qualité ;
- Surveillance environnementale.

2 Honoraire professionnel

Nous proposons de réaliser le présent mandat selon les méthodes de rémunérations prescrites à l’annexe A. Les montants indiqués à cette section ont été évalués à partir d’une estimation du nombre d’heures nécessaires.

3 Modalités

Les modalités suivantes s'appliquent au présent mandat :

- Tous les montants mentionnés dans cette offre de service sont taxes en sus;
- Tous les prix mentionnés dans cette offre de service sont valides pour une période de trente (30) jours;
- Les modalités de paiement sont Net trente (30) jours suivant la date de facturation;
- Les comptes en souffrance sont assujettis à un taux d'intérêt de 2% par mois;
- La facturation sera effectuée selon l'avancement du projet.

4 Responsabilités du client

La Municipalité de Saint-Agapit s'engage à ses propres frais à déployer les efforts nécessaires, collaborer avec **Artelia** et fournir les éléments suivants :

- L'information nécessaire au mandat;
- Standards du client à respecter (s'il y a lieu);
- Besoins à rencontrer;
- Accès au site.

En espérant le tout conforme à vos attentes, nous sommes à votre disposition pour toute demande de précisions supplémentaires et demeurons dans l'attente de votre décision.



Dominic Jeffrey, Ing.

Directeur adjoint | Infrastructures, Québec

DJ/sl

p.j. Annexe A - Acceptation du mandat

Annexe A - Acceptation du mandat

Par la présente, j'accepte les termes de cette offre de services professionnels et le principe de rémunération proposée.

Objet : Offre de services professionnels – Surveillance des travaux, contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale pour la construction d'un dépôt à neige

Projet : Dépôt à neige – Municipalité de Saint-Agapit

N/Réf. : 2400382-991

Par la présente, je confirme octroyer le mandat d'ingénierie pour la réalisation du projet «**Surveillance des travaux, contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale pour la construction d'un dépôt à neige**» à la firme Artelia Canada inc.

Services	Honoraires	Accepté
1. Volet civil		
1.1 Surveillance chantier et bureau 6 760,00 \$/semaine x 8 semaines (incluant déplacements)	54 080,00 \$	<input type="checkbox"/>
2. Volet assurance qualité		
2.1 Équipe bureau	12 000,00\$	<input type="checkbox"/>
2.2 Technicien de chantier (transport et équipement inclus) 115,00 \$/heure x 104 heures	11 960,00 \$	<input type="checkbox"/>
2.3 Granulo MG-112 3 u x 150,00 \$/u	450,00 \$	<input type="checkbox"/>
2.4 Granulo MG-20 3 u 180,00 \$/u	540,00 \$	<input type="checkbox"/>
3. Volet surveillance environnementale		
3.1 Équipe bureau	7 000,00\$	<input type="checkbox"/>
3.2 Technicien de chantier (transport et équipement inclus) 119,60 \$/heure x 104 heures	11 960,00 \$	<input type="checkbox"/>

Par : Claude Fortin 2026-02-02
 Claude Fortin Date

Retourner à monsieur Dominic Jeffrey par courriel à l'adresse suivante : dominic.jeffrey@arteliagroup.com.

ANNEXE C



Projet de règlement numéro 609-04-26 décrétant une dépense de 1 219 369 \$ et un emprunt de 1 219 369 \$ pour l'aménagement et l'exploitation d'un lieu d'élimination des neiges usées et d'entreposage de sel de voirie

Estimé détaillée de la dépense

Coûts directs	
Description des coûts	Coût total
Cout des travaux	848 003 \$
Contrôle qualité des matériaux	24 950 \$


Frais incidents

Honoraires professionnels	
Description des coûts	Coût total
Surveillance de chantier et environnementale	97 990 \$

Imprévus	
Description des coûts	Coût total
	100 000 \$

Taxes nettes	
Description des coûts	Coût total
Taxes nettes	48 426 \$

Frais de financement	
Description des coûts	Coût total
	100 000 \$
Montant de la dépense prévue au règlement	1 219 369 \$



 Claude Fortin, directeur général

02-avr-26

 Date